



Droits d'hébergement

Par **Daviddu83**, le **29/08/2025** à **13:43**

Bonjour nous avons divorcé en 2010 suite à ce jugement j'ai obtenu des droits d'hébergement sur mes deux filles qui avait à cet époque 2ans et 4ans mes droits n'ont jamais été respecter aucune fois j'ai déposé deux plainte pour non présentation d'enfants en 2014 qui n'a jamais abouti aucune nouvelle depuis j'ai laissé tombé plu aucune plainte depuis plu de 11ans aujourd'hui mes filles ont 17ans et demi et l'aîné bientôt 19ans aujourd'hui ma fille la plu jeune ne souhaite toujours pas venir pour les prochaines vacances j'ai des droits que pour les vacances parce que j'habite à 500km il ne reste donc plus que deux périodes de vacances et après elle sera majeure nous avons quasiment aucun contact depuis plu de 11ans

Par **Pierrepauljean**, le **29/08/2025** à **14:14**

bonjour

quelle est votre question juridique ?

Par **Daviddu83**, le **29/08/2025** à **14:38**

Ma question juridique et de savoir ci maintenant ma fille la plu jeune peut maintenant refuser de venir pour les prochaines vacances ou ci il été encore possible dangager une procédure

Par **Yapasdequoi**, le **29/08/2025** à **21:41**

Bonjour,

Elle est majeure dans quelques mois. Une procédure ne servira à rien, sauf à la braquer un peu plus.

Trouvez plutôt des moyens non juridiques (lettres, cadeaux d'anniversaire, etc) pour la contacter et lui donner envie de vous revoir sans contrainte imposée.

Bon courage.

Par **Daviddu83**, le **29/08/2025** à **23:25**

Merci oui c'est vrai qu'il ne serait pas dutout utile une nouvelle procédure judiciaire d'autan plus que même ci ça devait aboutira a quelques choses d'ici là elle sera déjà majeur donc tout tomberai avant